

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du mardi 18 décembre 2018**

Date de convocation	12 décembre 2018
Date d'affichage	12 décembre 2018

Membres en exercice	55
Membres présents	37
Votants	42 (dont 5 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 18 décembre à 18 H 30
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Cormes, sous la
présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, Mme Patricia EDET, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. André-Pierre GUITTET, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), Mme Cécile KNITTEL, M. Jean-Claude LABELLE (représentant M. Yves GOULLIER), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de M. Dominique EDON), Mme Pascale LEVÊQUE, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Michel MARY, M. Joël MONCHATRE (représentant M. Jean DUMUR), M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Jean THOREAU, M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Sophie DOLLON, M. Jean DUMUR (représenté par M. Joël MONCHATRE), M. Dominique EDON (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX), M. Yves GOULLIER (représenté par M. Jean-Claude LABELLE), M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Marie-Line LEDRU, M. Bernard MALLET, Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à M. Daniel GUEDET), M. Thierry RENVOIZE, M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), Mme Patricia VILLARMÉ (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU).

Secrétaire de séance : M. Didier TORCHÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20181218-D_18_12_2018_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2018
Affichage : 28/12/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

SPANC : ACTUALISATION DES TARIFS 2019 POUR LA SAUR

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Président présenté par M. Jean-Paul DUBOIS, Vice-président en charge de l'Assainissement et environnement,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que la Communauté de communes a attribué le 7 décembre 2011 la délégation de service public de l'assainissement non collectif à la compagnie SAUR.

EST INFORME que conformément aux articles 23 du contrat de délégation et 18 du règlement SPANC, les tarifs applicables aux différents types de contrôle ont fait l'objet d'une actualisation annuelle effective à compter du 1^{er} janvier 2019.

PREND ACTE des nouveaux tarifs :

Nature du contrôle	Codification	Montant 2018 en € HT	Montant 2019 en € HT
Contrôle de conception des travaux neufs ou réhabilités	R1o	42,91	43,50 par contrôle
Contrôle de réalisation des travaux neufs ou réhabilités	R2o	69,07	70,02 par contrôle
Premier contrôle de l'existant	R3o	66,18	67,08 par installation
Contrôle périodique du bon fonctionnement (hors surtaxe)	R4o	60,49	61,32 par installation
Contrôle de l'installation en cas de cession immobilière	R5o	66,18	67,08 par contrôle
Contrôle de la mise hors service d'une installation lorsque ce contrôle n'est pas effectué par le SPANC	R6o	36,19	36,69 par contrôle
Contre-visite	R7o	36,19	36,69 par contrôle

CONFIRME l'application de la surtaxe d'un montant de de **5,59 € HT** sur le prix unitaire du contrôle périodique de bon fonctionnement fixé par la SAUR, ce qui porterait le coût du contrôle à **66,91 € HT**.

AUTORISE M. le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 42
Voix contre : 0
Abstention : 0

Le Président,

M. Didier REVEAU

Fait et délibéré en séance publique
Le 18 décembre 2018

Pour extrait conforme
Le 18 décembre 2018